

## CORONAVIRUS



**Face à l'épidémie du coronavirus, le gouvernement a annoncé qu'il était nécessaire de freiner la propagation du virus sur le territoire national et de contenir le nombre de personnes concernées par des moyens appropriés.**

Le Ministre de la santé a annoncé que dix millions de masques pour les professionnels de santé étaient déstockés et répartis dans les pharmacies sur l'ensemble du territoire.

Or, nous constatons que les salariés des secteurs de l'aide à domicile ne sont pas considérés comme des publics prioritaires, l'accès aux stocks de masques leur est refusé !

S'il est logique que le salarié d'un EPHAD a le droit d'avoir accès à des moyens de protection, la CFTC ne comprend pas pourquoi le salarié d'un service d'aide à domicile n'y a pas aussi accès. Les deux professionnels réalisent pourtant les mêmes tâches envers le même public !

**La CFTC demande aux pouvoirs publics que l'ensemble des intervenants non médicaux puisse avoir accès à ces stocks dans les zones géographiques regroupant des clusters comme dans l'Oise.**

### VOS CONTACTS

Patrick MERCIER 06.19.99.35.33

[pmercier@cftc-santesociaux.fr](mailto:pmercier@cftc-santesociaux.fr)

Frédéric FISCHBACH 06.62.06.63.45

[ffischbach@cftc-santesociaux.fr](mailto:ffischbach@cftc-santesociaux.fr)